

**INFO DS**  
**Comment est calculée la**  
**FGT 2018**

L'objectif de force de travail 2018 vient d'être donné au DEX.

Voici comment elle a été calculée, en application de l'accord CCR négocié par la CFE-CGC.

**A VOS CALCULETTES ....**

→ **Prenez la somme des PT cible de votre secteur** (Front Office, Back Office, Encadrement).  
Nous parlons bien de la FGT globale et pas des PTs remplaçables.

→ Ajoutez les Moyens de Remplacement signés dans l'accord CCR par la CFE-CGC.  
Soit **21,2 % des PT à remplacer**. Ce qui représente 18% d'absence + le remplacement à 18 % des absences des remplaçants, soit 54 jours d'absences par agents ou 64 jours par agents à remplacer.  
Y compris l'encadrement.

On remarquera que la base de calcul se fait sur 302 jours de travail par agent remplaçable.

→ Puis on n'oublie pas les **2,5 % de l'accord « Kaspar »** signé par la CFE-CGC, soit 7 jours de remplacement supplémentaires. Il est prévu également de moduler par DR en fonction des absences de maladie.

→ On ajoute ensuite **des ressources spécifiques** : Les JAS (Journées Syndicales), PT Ménage (Monep), Temps de déplacements, Distri CC ...  
Et on ajoute aussi les entités hors secteurs à la FGT de la DEX (DR, DT, Domaine médical,...)

Voici donc la méthodologie de calcul de la FGT DEX, où l'on voit que la DFI donne les moyens à la DEX de fonctionner, conformément avec l'accord signé par la CFE-CGC.

→ La CFE-CGC attend donc maintenant que les DEX donnent les moyens au DR à partir de ces calculs.

→ Puis que le DR donne les moyens au DS conformément au sens de l'accord, avec notamment comme indiqué dans le titre une responsabilisation du management :

→ Les « clés de la Réussite » ont réaffirmé la volonté du Réseau de porter et de renforcer les responsabilités au plus près du terrain dans tous les domaines.  
C'est pourquoi le Réseau souhaite que les DS pilotent leur force globale de travail.

→ « Pour chaque secteur, l'enveloppe et la répartition des moyens de remplacement est définie en début d'année avec la DR en tenant compte du contexte local, de la situation de l'emploi et d'un taux d'absences prévisionnel. »

→ « l'enveloppe de remplacement du secteur fait l'objet d'abondements au cours de l'année pour tenir compte des événements exceptionnels, intervenus postérieurement à son établissement. »

**La CFE-CGC Groupe La Poste attend donc de voir des feuilles de route différentes sur chaque secteur.**

**N'acceptez plus des forfaits de 44 jours calculés simplement sur les PTs remplaçables ...**



## Bulletin d'adhésion 2018

Mes coordonnées personnelles

Mes informations professionnelles

Madame  Monsieur Né-e le..... Grade/Niveau:.....  
Nom ..... Fonction.....  
Prénom..... Identifiant RH : .....  
Adresse ..... Courrier / Colis  Réseau  SF  Autres  .....  
CP ..... Ville ..... Fonctionnaire  Salarié   
Mail personnel .....@..... Etablissement : ..... Code Régate:.....  
Fixe ..... Mobile ..... Adresse pro : .....

Syndicat CFE-CGC Groupe LA POSTE - 90 rue La Fayette 75009 PARIS

01 48 24 77 32 / cgclaposte@gmail.com

Site internet : [www.cgcgroupepostelaposte.org](http://www.cgcgroupepostelaposte.org)

Réseau social :

<http://www.facebook.com/pages/CGC-Groupe-La-Poste/131134580267737>

Responsables de la publication : M MORCRETTE 06 26 57 72 08



**Préfon**  
La retraite et la prévoyance  
de la fonction publique

**3912** Service & appel  
gratuits